

Paris, le 11.avril 2002,

LETTRE OUVERTE AU DIRECTEUR GENERAL DE L'INSEE : IL FAUT RESTAURER LA CREDIBILITE DE L'INSEE !

En octobre 2000, nous sommes intervenus au CTP de l'INSEE à propos de l'étude Laroque - Salanié. Quelle que soit l'appréciation que les agents de l'INSEE pouvaient porter sur le contenu de l'article, nos organisations refusaient qu'Economie et Statistique inscrive l'INSEE de façon partisane dans un débat public entre patronat, gouvernement et organisations syndicales.

Nous avons proposé au CTP que soient étudiées les mesures qui permettent à l'INSEE et aux Services Statistiques des Ministères de publier des études économiques d'inspiration pluraliste.

Vous nous avez répondu avec beaucoup d'intransigeance que nous n'étions pas qualifiés à infléchir un fonctionnement que vous avez qualifié d'exemplaire.

Deux ans plus tard, Economie et Statistique récidive, et de la même façon. Il publie un article sur l'impact de la baisse des charges sociales sur l'emploi, qui ne pouvait manquer d'être exploité, en pleine campagne électorale. Des articles d'économistes confirmés, défendant d'autres options, auraient pu être publiés dans le même numéro. L'utilisation, inévitable, par un candidat a ouvert une période de turbulence pour l'INSEE.

Quelques jours plus tard, la publication de la note de conjoncture a donné lieu à des interviews dont certains comptes-rendus dans la presse donnent la fâcheuse impression que la Direction de l'INSEE a voulu rétablir la balance en faveur d'un autre candidat. Un bilan flatteur de la création d'emploi par la RTT y est en effet évoqué.

Tout cela fait désordre, improvisation, et inquiète le personnel, nos organisations syndicales et les utilisateurs des chiffres et des études de l'INSEE.

La mise en cause publique de l'indépendance de l'INSEE ne peut manquer de fragiliser l'Institut par rapport aux politiques, qui s'imaginent peser sur ses publications par articles de presse interposés.

Elle ne peut manquer d'inquiéter les personnels de l'Institut, qui refusent que le Service Public puisse être soupçonné de soutenir une cause politique, quelle qu'elle soit.

C'est pourquoi nous vous demandons d'organiser au plus vite une entrevue entre la Direction de l'INSEE et les Organisations Syndicales pour définir les conditions dans lesquelles l'INSEE peut éclairer le débat public et que ses « *publications ne risquent pas de donner prise à des déformations partisans* »¹..

¹ Pour citer votre note n°3 / A040 du 9 janvier 2002

INTÉRÊ MORO

Où l'on revient sur une publication de l'INSEE,
sur la vive polémique qu'elle suscita dans le monde médiatico-politique
et sur les positions syndicales qui l'accompagnèrent...

Titre énigmatique, ô combien...

Il fallait, du point de vue des syndicats, qu'il attirât l'attention de nos collègues, éveillât leur curiosité, titillât leur confort intellectuel, provoquât chez eux besoin et désir de discussion et de controverse, appelât de leur part approbation ou désapprobation ; enfin, pour quelques rares dinosaures parmi eux, il fallait qu'il les confirmât dans leurs certitudes que le syndicalisme est affaire de quasi-illettrés, d'esprits frustes et incultes, en quelque sorte d'Homo Neandertalensis, improbable rescapé de la glaciation de Wurm.

Mais de quoi s'agit-il ici ? Des intérêts moraux des agents de l'INSEE, des nôtres donc, et de leur défense par la voix et l'action des syndicats, dont c'est une vocation.

Une étude polémique pour une polémique sur les études de l'INSEE

Vous n'avez pu ignorer, si vous n'avez pas quitté le territoire national, la polémique qui s'est développée depuis la publication d'une étude dans Economie & Statistique, le 8 mars.

Il y est « démontré » que les abaisséments de charges sur les bas-salaires auraient permis la création de 460 000 emplois entre 1994 et 1997. Les candidats à l'élection présidentielle, et non des moindres, ou leurs entourages, se sont emparés de cette information pour justifier les bienfaits d'une telle politique ou, inversement, pour contester la validité des résultats et la partialité du choix de leur publication par l'INSEE à ce moment précis de la campagne électorale. La presse s'est à juste titre fait l'écho de ces débats fortement polémiques, la couverture médiatique étant assez exceptionnelle s'agissant d'un article pourtant rédigé dans le plus pur style « Eco. et Stat. », inimitable on le sait !

S'il fallait un seul exemple de la façon dont le message a pu être reçu, on citerait l'Usine Nouvelle du 14 mars où l'information était ainsi commentée : « *en pleine campagne présidentielle, cette enquête relance le débat sur l'efficacité des allègements de cotisations. Elle donne en tous cas raison aux patrons qui stigmatisent les charges pesant sur leur entreprise et qui pénalisent, selon eux, la création d'emplois* ».

Faisant amalgame avec d'autres incidents concernant la publication récente de résultats de travaux de l'INSEE, Le Monde daté du 27 mars rapporte que l'Institut serait considéré dans certains milieux politiques comme partial et partisan. Nous vous renvoyons à la revue de presse des derniers jours de mars pour plus de détails.

La crédibilité de l'INSEE en cause

La crédibilité de l'Institut et la considération (légitime) dont il jouit généralement sont donc gravement mis en cause ; nous, agents de l'INSEE, sommes donc aussi, gravement mis en cause.

Les syndicats CGT et CFDT, évidemment, n'avaient pas attendu que gonflassent les vagues médiatiques pour intervenir et dire leur opinion. Le jour même de la parution de l'article, ils publiaient un communiqué de presse dans lequel ils interpellaient directement la Direction de l'INSEE. Il a été affiché dans les étages. Ce communiqué a été repris par les médias, preuve du rôle reconnu et effectif des organisations syndicales de l'INSEE à l'extérieur de l'institut. Il a également été, nous le savons, commenté dans les services.

Cet incident, qui n'est pas mineur et s'ajoute à d'autres déjà dénoncés en leur temps, est une excellente occasion de préciser les raisons pour lesquelles les syndicats devaient agir, et pourquoi nous le référons aussi souvent que nécessaire.

1- Les faits

* **Un article publié** : il propose « une nouvelle évaluation des effets des allègements des charges sociales sur les bas salaires », étude complétée de deux commentaires (cf. E&S n° 348, 2001-8, mais paru le 8 mars 2002). Le « châpo » de l'article précise la période observée : « *les dispositifs d'allègement de charges ont permis de nombreuses créations d'emploi entre 1994 et 1997* » (E&S, page 3). Point n'est besoin de recourir à un livre d'histoire pour qualifier politiquement quels gouvernements ont décidé de ces mesures et au nom de quels présupposés de politique économique ils les ont instaurées : Balladur puis Juppé ne sont pas déjà oubliés, que l'on sache, en tous cas pas par nous.

Il est toutefois hors de question de mener ici une discussion technique et politique de l'article et des commentaires dont il est assorti. Des économistes éminents ont apporté depuis d'utiles compléments à la discussion des résultats publiés.

* **Un projet d'article, non-publié celui-là**, avait également été envisagé sur un thème voisin, dans la même livraison de E&S. Sans en connaître le titre exact, nous avons su qu'il devait traiter des effets emploi de la politique de RTT (réduction du temps de travail). Son auteur est un expert bien connu et reconnu de ces problèmes (il a eu un rôle éminent dans l'élaboration d'un rapport d'évaluation du Plan sur cette question précise). Son projet a été « retoqué » ; nous n'avons pas d'éléments pour juger ce jugement, et encore moins de légitimité pour le faire, mais les conditions concrètes du refus laissent interrogatifs : le « référé » était l'un des auteurs de l'article qui, lui, a été publié...

Çtranges méthodes, curieuse procédure de validation « scientifique » ! Et voilà comment on nous prive d'une pièce utile au débat et à la controverse.

* **La polémique publique s'enfle**, notamment après une intervention télévisée de grande écoute (le 20h de France 2, le 11 mars), au cours de laquelle le candidat Chirac s'appuie sur ce résultat flatteur rendu public trois jours auparavant (460 000 emplois, ce n'est pas rien) pour vanter les bienfaits de sa politique lors de son arrivée rue du Faubourg St-Honoré et les comparer avantageusement aux effets qu'il prête à celle menée depuis par le gouvernement Jospin, très négatifs selon lui.

Il n'en faut pas plus sans doute pour montrer comment l'INSEE s'est trouvé piégé dans un traquenard politicien (qu'il a lui-même ouvert, par légèreté ou pour d'autres raisons que nous n'osons imaginer), où les qualités qui lui sont traditionnellement reconnues sont mises à mal. Or, l'institut, ce sont les agents qui le composent et qui produisent ce qui est mis à disposition du débat public.

2- Des principes syndicaux réaffirmés publiquement

Jouer les effarouchés ? Certainement pas ! Les syndicats CFDT et CGT au contraire ne peuvent que se réjouir de ce que les informations et les connaissances apportées par l'INSEE à la société servent le débat démocratique et l'alimentent d'éléments de fait, solidement fondés et assurés. Ils ne peuvent que se féliciter de ce que nos productions concernent des sujets lourds d'enjeux sociaux, économiques et politiques évidents.

Défendre une position partisane ? Pas davantage, à l'évidence. Si les syndicats devaient réagir chaque fois que paraît une information déplaisante, ce seraient plusieurs communiqués qui devraient être rédigés chaque semaine et des forêts de tracts envahiraient nos corbeilles ! C'est absurde !

Ce dont il s'agit ici, notre devoir de syndicalistes, c'est de garantir à chacun que le travail que nous faisons ici, au cœur du service public de l'information statistique, soit fait selon les règles et la déontologie qui assurent les valeurs largement partagées entre nous :

indépendance de jugement, rigueur dans les méthodes mises en œuvre, pluralité des approches théoriques, niveau élevé de qualité et de justification des travaux publiés, sans exclure les précautions contre les mauvais usages (ou les usages de mauvaise foi) dont ils peuvent faire l'objet.

C'est la raison pour laquelle nous interpellions la Direction de l'INSEE, la mettant devant ses responsabilités, pour le moins très mal assumées dans cette affaire, et lui enjoignant de parler pour rappeler à tous, et surtout à l'extérieur, ces valeurs communes et leurs conditions d'exercice. Nous attendons aussi d'elle une remise à plat à brève échéance des principes et des règles de déontologie, à la lumière des nombreux anicroches ou incidents plus sérieux, répertoriés depuis plusieurs mois ; les syndicats tiendront sur ce créneau toute leur place. Ce n'est pas pour rien qu'ils ont amorcé une réflexion largement publique sur des questions très proches, lors de leur colloque du 21 mars 2001, organisé avec les collègues des SSM.